



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SNC-Lavalin annonce une entente en vue de vendre les activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources, présente les résultats des dossiers litigieux relatifs à des projets CMPF du passé et la réévaluation des projets d'infrastructures CMPF canadiens restants pour tenir compte de la COVID-19

*Une avancée importante dans la stratégie de la Société pour se concentrer davantage sur la croissance de sa branche d'activité Services d'ingénierie*

**MONTREAL : le 9 février 2021** – Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX: SNC), une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés, a conclu une entente exécutoire en vue de vendre ses activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources, ce qui représente une avancée importante dans la stratégie de la Société visant à réduire son profil de risque et à accélérer sa transition en cours pour devenir un fournisseur de premier plan de services professionnels d'ingénierie et de solutions de gestion de projet.

La Société a également achevé son examen annoncé précédemment portant sur des dossiers litigieux relatifs aux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») du passé dont la portée a été élargie afin d'inclure toutes les autres réclamations importantes, et a procédé simultanément à la réévaluation des coûts associés à ses trois projets de train léger sur rail restants au Canada pour tenir compte de la COVID-19. Les mesures que la Société prend aujourd'hui qui découlent de ces examens, de même que la vente des activités de pétrole et de gaz, réduisent l'incertitude financière restante associée aux activités antérieures de SNC-Lavalin, et permettent à celle-ci de se concentrer davantage sur sa stratégie consistant à réaliser la valeur et le potentiel de croissance de la branche d'activité Services d'ingénierie.

- **Vente stratégique des activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources.** La Société a conclu une entente exécutoire en vue de vendre ses activités du secteur Pétrole et gaz, qui incluent les activités liées aux services et aux projets CMPF, ce qui réduit les risques des opérations et les obligations associées à l'exécution et aux responsabilités liées aux produits des projets CMPF restants, et accélère la mise en œuvre de la stratégie de SNC-Lavalin. La clôture est ciblée au deuxième trimestre de 2021, moment auquel l'opération devrait générer un gain, puisque la comptabilisation de l'élimination des écarts de conversion des devises cumulatifs (« ECDC ») devrait être supérieure à la réduction de la juste valeur enregistrée au quatrième trimestre dans la catégorie des « actifs détenus en vue de la vente ». L'impact net de l'opération sur les éléments hors trésorerie devrait être minimal.



- Une charge de 95 millions \$ à l'égard des activités conservées du secteur Ressources reliée à des positions historiques antérieures et à un projet minier CMPF restant sera constatée au quatrième trimestre de 2020.
- **Réalisation de l'examen des dossiers litigieux relatifs aux projets CMPF du passé et des réclamations commerciales.** Afin d'effectuer un examen complet des risques associés aux activités antérieures, compte tenu des renseignements nouveaux et mis à jour, la portée de l'examen des risques annoncé précédemment a été élargie afin d'inclure tous les dossiers litigieux et créances commerciales à recevoir importantes, ce qui a donné lieu à l'établissement de provisions de 140 millions \$ et à une réduction de 155 millions \$ des créances commerciales à recevoir au quatrième trimestre de 2020, constituées en grande partie d'éléments hors trésorerie. La Société continuera de poursuivre fermement toutes les créances à recevoir auxquelles elle estime avoir droit par contrat et se défendra vigoureusement dans le cadre des questions litigieuses.
- **Les projets CMPF d'infrastructures canadiens restants continuent de bien progresser et les coûts d'achèvement ont été réévalués afin de tenir compte de la COVID-19.** Les projets continuent d'être touchés par les défis sans précédent soulevés par la COVID-19, facteur principal lié aux charges de 90 millions \$ devant être constatées au quatrième trimestre de 2020, qui reflètent principalement la décision de retarder la constatation des produits reliés à la COVID-19.
- **Les perspectives financières annoncées précédemment pour SNCL Services d'ingénierie ont été confirmées.**

*« Au cours des 18 derniers mois, nous avons fait des progrès considérables pour faire avancer notre stratégie et réduire les risques de l'entreprise. À la suite de la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie en juillet 2019, nous avons considérablement amélioré nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et démontré que notre branche d'activité Services d'ingénierie est résiliente et peut produire des résultats solides, a déclaré Ian L. Edwards, président et chef de la direction du Groupe SNC-Lavalin inc. La vente des activités de pétrole et de gaz simplifie davantage notre entreprise et réduit les risques qui y sont associés, tout en nous permettant de nous concentrer davantage sur la croissance de notre branche d'activité principale Services d'ingénierie qui présente un potentiel élevé. Je tiens à remercier tous nos employés du secteur Pétrole et gaz pour leurs contributions au fil des ans et leur souhaite beaucoup de succès dans la prochaine étape de leur parcours.*

*« Comme il a été annoncé précédemment, nous avons entrepris un examen rigoureux des risques associés aux dossiers litigieux relatifs aux projets CMPF du passé, dont la portée a été élargie afin d'inclure tous les autres litiges en cours et créances commerciales à recevoir antérieures importantes. En même temps, nous avons également réévalués les coûts de nos projets CMPF de train léger sur rail canadiens restants afin de déterminer, plus particulièrement, l'incidence importante et les enjeux liés à la pandémie de COVID-19. Cet examen visait à mieux s'assurer que nous adoptons un point de vue prudent et raisonnable à l'égard de ces projets dans*



SNC • LAVALIN

le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19 et à réduire davantage l'incertitude à l'égard du résultat financier final », a ajouté M. Edwards.

« Depuis ma nomination en septembre 2020, le conseil a supervisé le travail de la direction et des conseillers externes dans l'évaluation et la réduction des secteurs de risque de la Société et dans la quantification des risques financiers associés aux projets CMPF. Notre objectif est de réduire l'incertitude financière à l'égard des questions liées au passé de la Société. La vente des activités de pétrole et de gaz nous permet de nous concentrer davantage sur le potentiel de croissance et la rentabilité futurs de la branche d'activité Services d'ingénierie de SNC-Lavalin. Nous croyons que cette approche soutient notre objectif global de stimuler et, au final, de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires », a ajouté William L. Young, président du conseil.

### Vente stratégique des activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources

Le 8 février 2021, le Groupe SNC-Lavalin inc. a conclu une entente exécutoire en vue de vendre ses activités du secteur Pétrole et gaz, qui incluent les activités liées aux services et aux projets CMPF, à Kentech Corporate Holdings Limited. L'opération est assujettie aux approbations réglementaires et à la réalisation des conditions de clôture habituelles et la clôture est ciblée pour le deuxième trimestre de 2021.

Conformément à la stratégie de la Société, la vente de ces activités, qui comprennent tous les projets CMPF du secteur Pétrole et gaz en cours et achevés récemment, devrait réduire considérablement les risques opérationnels et d'exécution et simplifier la structure de la Société, ainsi que permettre à la direction de consacrer plus de temps, d'efforts et de ressources à la croissance de la branche d'activité Services d'ingénierie, plus stable et à marge plus élevée. L'opération constitue également une étape importante du parcours de la Société dans sa stratégie d'affaires en matière de développement durable, comme il est indiqué dans le Rapport sur le développement durable 2019 de la Société.

À la clôture de la vente, l'opération devrait générer un gain. Les activités de pétrole et de gaz seront classées dans la catégorie des « actifs détenus en vue de la vente » au quatrième trimestre de 2020 et devraient donner lieu à une réduction de la juste valeur dans une fourchette de 260 millions \$ à 295 millions \$, composée quasi entièrement d'éléments hors trésorerie. À la clôture, l'opération devrait générer un gain supérieur à la réduction de la juste valeur, après comptabilisation de l'élimination des ECDC compris dans les montants reportés historiques du secteur Pétrole et gaz.

Les activités résiduelles du secteur Ressources seront composées principalement de projets de services dans le secteur Mines et métallurgie. Les positions dans les projets du secteur Ressources restants, y compris les réclamations et dossiers litigieux historiques, ont été réévaluées en fonction des derniers renseignements, notamment des discussions commerciales en cours avec des clients. Une prévision de coûts mise à jour a également été réalisée au quatrième trimestre de 2020 à l'égard du dernier projet CMPF relié aux activités de Mines et métallurgie du secteur Ressources, qui devrait être achevé en 2021. Selon les mesures prises à l'égard des activités restantes du secteur Ressources, une charge d'environ 95 millions \$,



SNC • LAVALIN

composée d'éléments hors trésorerie à raison d'environ 30 %, sera constatée au quatrième trimestre de 2020.

**Réalisation de l'examen annoncé précédemment portant sur les dossiers litigieux relatifs aux projets CMPF du passé, dont la portée a été élargie pour inclure toutes les autres réclamations importantes**

Comme il est indiqué dans le communiqué de presse de la Société daté du 30 octobre 2020, la Société a entrepris un examen des questions litigieuses restantes liées aux contrats CMPF du passé, tenant compte de tous les renseignements nouveaux et mis à jour. La direction a également décidé d'élargir la portée de cet examen afin d'inclure tous les autres dossiers litigieux importants, ainsi que les créances commerciales à recevoir à l'égard de tous les projets CMPF antérieurs et en cours. Ce processus d'examen constituait une amélioration du processus solide normalement appliqué dans le cadre de la préparation des états financiers annuels. Au même moment, les plus récentes discussions commerciales avec les clients, les prévisions de coûts mises à jour et l'issue des dossiers litigieux ont été intégrées dans le processus d'examen.

L'examen a été réalisé par la haute direction en faisant appel à des experts et à des conseillers internes et externes, sous la supervision d'un comité spécial du conseil d'administration. L'examen est maintenant terminé.

Compte tenu des derniers développements commerciaux et du processus d'examen élargi, la Société constatera au quatrième trimestre de 2020 des provisions additionnelles d'environ 140 millions \$ et une réduction de 155 millions \$ des créances commerciales à recevoir. Environ 75 % du montant total est composé d'éléments hors trésorerie, le solde ayant une incidence sur la trésorerie et étant réparti sur un certain nombre d'exercices futurs selon le calendrier éventuel de l'issue des litiges. Malgré ces provisions, la Société continuera de poursuivre fermement toutes les créances à recevoir auxquelles elle estime avoir droit par contrat et se défendra vigoureusement dans le cadre des questions litigieuses.

**Les projets CMPF d'infrastructures canadiens restants continuent de bien progresser et les coûts d'achèvement ont été réévalués afin de tenir compte de la COVID-19**

Parallèlement à l'examen mentionné ci-dessus, la Société a également examiné ses trois projets CMPF d'infrastructures canadiens restants pour tenir compte de l'incidence et des défis importants soulevés par la COVID-19. Ces projets continuent d'être fortement touchés par les défis sans précédents causés par la baisse de productivité engendrée par le changement des conditions de travail et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en raison de la COVID-19. À la suite de l'examen de ces projets et d'une réévaluation des coûts fondée sur les derniers faits et renseignements, et compte tenu de l'incertitude actuelle quant au calendrier et à l'étendue du remboursement de ces coûts additionnels reliés à la COVID-19, la Société n'a constaté aucun produit associé aux coûts additionnels reliés à la COVID-19 pour ces projets. Par conséquent, la Société prévoit inscrire une charge d'environ 90 millions \$ au quatrième trimestre de 2020 relativement à ces projets, dont la plus grande part est attribuable aux défis soulevés par la



**SNC • LAVALIN**

COVID-19 et à la décision de ne pas constater les produits s'y rapportant. La Société croit fermement qu'elle a droit à ces produits, mais jusqu'à ce que la situation soit plus claire, elle continuera à constater seulement les dépenses reliées à la COVID-19 pour les projets CMPF d'infrastructures en cours.

Malgré les défis soulevés par la COVID-19, ces projets CMPF d'infrastructures canadiens, qui sont exécutés en collaboration avec des partenaires solides et réputés, continuent de bien progresser.

### [Confirmation des perspectives pour 2020 de SNCL Services d'ingénierie](#)

Tel qu'indiqué dans l'annonce des résultats du troisième trimestre de 2020 de la Société, la Société s'attend à ce que les produits de SNCL Services d'ingénierie pour le quatrième trimestre de 2020 diminuent d'un pourcentage se situant au centre ou à l'extrémité inférieure de l'intervalle de décroissance à un chiffre par rapport au quatrième trimestre de 2019 et prévoit que son ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits <sup>(2)</sup> devrait se situer entre 8,5 % et 9,5 % pour la même période.

Les présentes perspectives sont fondées sur les hypothèses et les méthodes décrites dans le rapport de gestion du troisième trimestre de 2020 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats »; et la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-dessous et sont assujetties aux risques et incertitudes énoncés aux présentes et dans le rapport de gestion de 2019 de la Société, tels qu'ils ont été mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels intermédiaires de la Société en 2020, qui sont décrits plus en détail dans les documents d'information publiés par la Société.

**Sommaire de l'incidence financière**

Pour faciliter la consultation, le tableau ci-dessous résume les paramètres financiers mentionnés ci-dessus.

	Montant* (en M\$)	Trésorerie / hors trésorerie	Secteur	Constatation au
<b>Vente stratégique des activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources</b>				
Réduction de la juste valeur des activités de pétrole et de gaz	(260 à 295)	En grande partie hors trésorerie	Activités abandonnées	T4 2020
Élimination des ECDC compris dans les montants reportés historiques des activités de pétrole et de gaz abandonnées	Devrait être supérieur à la réduction de la juste valeur ci-dessus	Hors trésorerie	Activités abandonnées	Moment de la clôture de la vente, ciblée pour le T2 2021
Charge pour les projets CMPF restants liés aux activités de mines et de métallurgie et d'autres réclamations et dossiers litigieux du passé du secteur Ressources	(95)	~30 % hors trésorerie	Ressources	T4 2020
<b>Examen des dossiers litigieux relatifs aux projets CMPF et de toutes les autres créances importantes</b>				
Réduction des créances commerciales à recevoir	(155)	~75 % hors trésorerie	10 % Corporatif	T4 2020
Provisions additionnelles liées aux dossiers litigieux du passé	(140)		10 % Ressources 80 % Projets d'infrastructures d'IAC	



Réévaluation des coûts d'achèvement des trois projets CMPF d'infrastructures canadiens restants				
Charge additionnelle, principalement attribuable aux défis sans précédent soulevés par la COVID-19	(90)	Trésorerie	Projets d'infrastructures d'IAC	T4 2020

\*Montants avant impôts

### Conférence téléphonique et webdiffusion

SNC-Lavalin tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30 (HNE) au sujet de ce communiqué de presse. Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique ainsi que le document de présentation qui l'accompagne seront disponibles à [www.investisseurs.snclavalin.com](http://www.investisseurs.snclavalin.com). Il sera également possible d'accéder à la conférence par téléphone en composant sans frais le 1 800 319 4610 en Amérique du Nord ou le 1 604 638 5340 à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Vous pouvez également utiliser les numéros suivants : 416 915-3239 à Toronto, 514-375-0364 à Montréal, ou 080 8101 2791 au Royaume-Uni. Un enregistrement de la conférence téléphonique et la transcription de celle-ci seront mis en ligne sur le site Web de la Société dans les 24 heures suivant la conférence.

### À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs. Notre expertise est vaste – les services-conseils, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et de la construction, l'exploitation et l'entretien, la mise hors service et les investissements de maintien – et nous l'offrons aux clients de quatre secteurs stratégiques, soit de l'Ingénierie, conception et gestion de projet (ICGP), des infrastructures, de l'énergie nucléaire et des ressources, appuyés par Capital. Nos gens. Votre Réussite. Avec Passion. [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)

### Mesures financières non conformes aux normes IFRS

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux normes IFRS. Cependant, les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes sont utilisées dans ce communiqué de presse : le RAII sectoriel ajusté et le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits. Ces mesures non conformes aux normes IFRS sont expliquées plus en détail dans la section 9 du rapport de gestion de SNC-Lavalin du troisième trimestre 2020, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com)



et sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com), sous la rubrique « Investisseurs ». Les mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des normes IFRS. De plus, certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS sont présentées séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société. Le rapprochement entre les mesures financières historiques non conformes aux normes IFRS et les mesures les plus comparables qui sont conformes aux IFRS est décrit à la section 9.3 du rapport de gestion du troisième trimestre de 2020.

*(1) Le RAII sectoriel ajusté correspond aux produits attribués au secteur pertinent moins i) les coûts directement liés aux activités, ii) les frais de vente, généraux et administratifs directs et iii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont attribués aux secteurs. Le RAII sectoriel ajusté est la mesure utilisée par la direction pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société, en plus de donner aux investisseurs une indication de la rentabilité de chaque secteur, car il ne comprend pas l'incidence d'éléments qui ne reflètent pas, selon la direction, les opérations sous-jacentes des secteurs. Cette mesure financière facilite également l'évaluation du rendement des activités de la Société d'une période à l'autre. Les charges qui ne sont pas attribuées aux secteurs de la Société comprennent : certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, la perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues, le gain (la perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration, la perte de valeur du goodwill, la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC), et les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. De plus, il convient de noter que l'ajustement suivant a été retiré de la liste des ajustements divulgués au cours des périodes antérieures car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes en cours et celles de l'année précédente : charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques associés. Se reporter à la section 4 du rapport de gestion du troisième trimestre 2020 pour un rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du résultat net. Un rapprochement du RAII sectoriel ajusté de SP&GP et de Capital avec le résultat net, tel qu'il est déterminé selon les normes IFRS, est présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2020.*

*(2) Le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits est utilisé pour analyser la profitabilité des secteurs de la Société et en facilite l'évaluation du rendement d'une période à l'autre ainsi qu'avec les concurrents. Cette mesure financière est calculée en divisant le montant de RAII sectoriel ajusté d'une période par le montant de produits de la même période.*



SNC • LAVALIN

## Énoncés prospectifs

*Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. Les mentions ci-dessous de l'« opération de vente » renvoient à la vente par la Société de ses activités de pétrole et de gaz du secteur Ressources, telle qu'elle est annoncée et communiquée dans le présent communiqué de presse.*

*Les énoncés contenus dans le présent communiqué de presse faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « perspective », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir, ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société, iii) les répercussions prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et ses secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant et autres risques et incertitudes à court terme et iv) l'opération de vente annoncée et les répercussions prévues de celle-ci sur les plans stratégiques et opérationnels et les résultats financiers de SNC-Lavalin, la réalisation prévue de l'opération de vente, le montant et la contrepartie en espèces prévue tirée de celle-ci et le moment de sa réalisation. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.*

*Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses comprennent la réalisation de toutes les conditions de clôture de l'opération de vente et la réception de l'ensemble des approbations réglementaires (y compris de l'autorité en matière de concurrence) et des autres consentements nécessaires, ainsi que les hypothèses*



posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2019 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats ») et ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier, deuxième et troisième trimestre de 2020. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Relativement à l'opération de vente, ces risques comprennent la non-réception ou le retard dans la réception des approbations réglementaires (y compris de l'autorité en matière de concurrence) ou le non-respect des conditions de réalisation de l'opération de vente ou le retard dans sa réalisation et l'incertitude quant au temps nécessaire pour réaliser l'opération de vente; et l'incidence de l'annonce de l'opération de vente sur les relations de SNC-Lavalin avec des tiers, y compris les contreparties commerciales, les employés et les concurrents, les relations stratégiques, les résultats d'exploitation et les activités en général. Ces facteurs de risque incluent également, sans s'y limiter : a) répercussions de la pandémie de COVID-19 et autres risques et incertitudes à court terme; b) résultats de l'orientation stratégique de 2019, conjuguée à la réorganisation des activités; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) octroi des contrats et calendrier; e) obligations de prestation restant à remplir; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements de Capital; j) dépendance envers des tiers; k) coentreprises et partenariats; l) systèmes et données informatiques; m) concurrence; n) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services déficients; o) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels fournis; p) protection d'assurance; q) santé et sécurité; r) compétence du personnel; s) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; t) conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et crises sanitaires mondiales; u) propriété intellectuelle; v) cession ou vente d'actifs importants; w) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding; aa) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; bb) dividendes; cc) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; dd) besoins en fonds de roulement; ee) recouvrement auprès des clients; ff) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; gg) issue des réclamations et litiges en cours et futurs; hh) enquêtes en cours et potentielles; ii) règlements; jj) nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; kk) réputation de la Société; ll) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; mm) lois et règlements en matière d'environnement; nn) Brexit; oo) conjoncture économique mondiale et pp) fluctuations et volatilité dans les prix des marchandises.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter



**SNC • LAVALIN**

*respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2019 de la Société, qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier, deuxième et troisième trimestre de 2020, déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Internet de la Société, [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com), sous la rubrique « Investisseurs ».*

*Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.*

### **Renseignements supplémentaires**

#### **Médias**

Harold Fortin  
Directeur principal, Relations Médias  
514-393-8000, poste 56127  
[media@snclavalin.com](mailto:media@snclavalin.com)

#### **Investisseurs**

Denis Jasmin  
Vice-Président, Relations avec les investisseurs  
514-393-8000, poste 57553  
[denis.jasmin@snclavalin.com](mailto:denis.jasmin@snclavalin.com)